

DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER

D -20070139

Attribution d'une subvention à l' Association Centre Social du Grand Parc. Modification. Autorisation

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au titre du Budget Primitif 2007, par délibération n° 20060589 en date du 18 décembre 2006, vous avez autorisé l'attribution d'une subvention de 171 000 €, au Centre Social du Grand Parc dans le cadre de l'organisation de nos centres de loisirs sans hébergement.

Or cette association a changé de dénomination et s'intitule aujourd'hui GP Intencité, qu'il y a donc lieu de substituer à l'ancienne, et d'attribuer la subvention à cette association.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à : Effectuer cette modification.

MME PARCELIER. -

Le Centre Social du Grand Parc a changé de dénomination. Il s'appelle GP Intencité. Donc nous devons modifier l'attribution de notre subvention pour la donner à GP Intencité.

M. LE MAIRE. -

Pas de problème.

ADOPTE A L'UNANIMITE